

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 09/09/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 15 septembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 16/09/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 16/09/2025	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Roux, Vandercamère- Desmorteux, MM. Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Stoffel, Conseillers.
PRÉSENTS : 21	<u>Absents excusés</u> :
VOTANTS : 26	M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque - M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier - M. Deloget a donné pouvoir à M. Deau - Mme Letourneur a donné pouvoir à M. Grelier - M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif - Mme Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Joëlle Héroult

OBJET : Admission en non valeurs - Etat n° 718446001/2025

Rapporteur : Monsieur DEAU, maire-adjoint délégué à l'urbanisme et aux finances.

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que la Trésorerie sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune entre 2018 et 2023 pour un montant total de 237,78 €. La commune délègue à la Trésorerie les poursuites en matière d'impayés.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées.

La dépense en résultant est prévue sur l'exercice 2025 au budget, au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (26 voix pour) :

- D'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 237,78 €.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN